



3 juin 2013

Shawan Jabarin, responsable de l'organisation Al-Haq, impliquée dans la guerre juridique contre Israël, a été élu vice-Président de la FIDH, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme



Shawan Jabarin : membre du FPLP et dirigeant d'une organisation des droits de l'homme
(<http://www.rfi.fr>)

Aperçu général

1. **Shawan Jabarin, dirigeant de l'organisation Al-Haq**, qui joue un rôle central dans la guerre juridique contre Israël (voir Annexe A) a récemment été élu au poste de vice-Président de la FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme). Jabarin, **activiste du Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP)**, a été élu à l'occasion du 38^{ème} congrès de l'organisation organisé à Istanbul en Turquie du 23 au 27 mai 2013. Un représentant du Yémen a également été élu au poste de vice-Président, ainsi qu'un Marocain au poste de secrétaire général. Karim Lahidji, **avocat d'origine iranienne vivant à Paris** a été élu Président de l'organisation. Durant le congrès, l'organisation palestinienne Al-Mezan de la bande

de Gaza, impliquée dans la guerre juridique contre Israël a également été acceptée comme membre de la fédération (Site Internet Al-Haq, PCHR, 28 mai 2013).¹

2. Le **PCHR**, dirigé par Jamal Sourani, organisation de la bande de Gaza qui joue un rôle central dans la guerre juridique contre Israël, a salué l'élection de Shawan Jabarin. Jamal Sourani a été élu à quatre reprises vice-Président de la FIDH. Jabarin, a également récemment été élu au poste de **représentant au sein de la Commission internationale de juristes**, organisation internationale œuvrant au développement et à l'application des droits de l'homme dans le monde.

3. La FIDH est une ONG internationale basée en France œuvrant pour les droits de l'homme, fondée en 1922. Plus ancienne organisation des droits de l'homme du monde, elle regroupe aujourd'hui 164 ligues des droits de l'homme de plus de cent pays (Voir annexe B).

4. Le **PCHR** (Gaza), **Al-Haq** (Ramallah) et **Al-Mezan** (Gaza) sont les trois principales ONG palestiniennes menant la guerre juridique contre Israël dans le cadre **des activités de délégitimation du pays**. Les trois groupes jouissent d'une réputation et de prestige au sein des organismes des droits de l'homme dans le monde. La nomination de Shawan Jabarin au poste de vice-Président de la FIDH et les liens étroits de ces trois organismes avec les organisations des droits de l'homme en Occident **devraient leur permettre d'exploiter le thème des droits de l'homme dans les pays occidentaux à des fins de guerre juridique, politique et de propagande contre Israël**.

5. **Shawan Jabarin**, récemment nommé au poste de vice-Président de la FIDH, est **membre du Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP)** et est impliqué dans des activités des droits de l'homme et de la guerre juridique (la Cour suprême israélienne l'a qualifié de "Dr Jekyll et Mister Hyde" : "dans le cadre d'une partie de ses activités, il dirige un organisme des droits de l'homme et dans l'autre, il est actif au sein d'une organisation qui n'hésite pas à commettre des assassinats et des tentatives d'assassinat, qui n'ont rien à voir avec les droits [de l'homme]". Dans le cadre de l'attaque de délégitimation anti-israélienne, des liens unissent des activistes

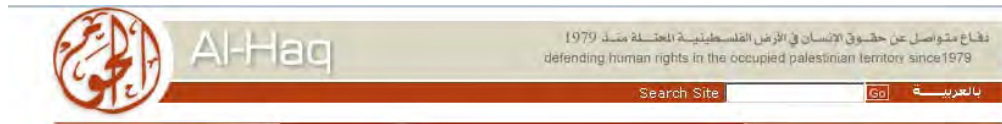
¹ Le **Centre Al Mezan** est une ONG palestinienne basée dans la bande de Gaza. Son bureau principal est situé dans le quartier de Rimal de la ville de Gaza, et il possède des bureaux à Jabaliya et à Rafah. Son objectif est de promouvoir les droits de l'homme dans la bande de Gaza par le biais d'études, de protection juridique et de sensibilisation au sujet. Il est dirigé par Issam Younis, titulaire d'une maîtrise en droits de l'homme de l'Université d'Essex, à Londres. De nombreux responsables de l'organisation sont diplômés d'universités londoniennes.

du FPLP à des membres des organisations sociales en Judée-Samarie et dans la bande de Gaza et à des membres des organismes des droits de l'homme et d'organisations pro-palestiniennes des pays d'Europe occidentale, notamment de France. Ces liens ont notamment été corroborés par la participation de membres du FPLP de Ramallah à des conférences et des rencontres, notamment par la visite en France de Shawan Jabarin. Il est possible dans le cadre de ces liens étroits, Jabarin ait été élu à son poste actuel. ²

² **Voir notre article du 19 février 2013** intitulé: "Terrorisme et droits de l'homme : Shawan Jabarin, directeur d'une organisation des droits de l'homme et activiste du FPLP s'est récemment rendu en France dans le cadre d'une campagne anti-israélienne", à l'adresse <http://www.terrorism-info.org.il/fr/article/20478> et l'article du 27 février 2013 (en anglais) intitulé : "Popular Front for the Liberation of Palestine Cooperation with European Anti-Israeli Networks: Freedom Flotilla Italia as a Case Study", à l'adresse <http://www.terrorism-info.org.il/en/article/20485>

ANNEXE A

Al-Haq et son dirigeant



L'Organisation Al-Haq

1. Al-Haq est une **organisation palestinienne des droits de l'homme basée à Ramallah** et dirigée par **Shawan Jabarin, membre important du Front Populaire de Libération de la Palestine**. L'organisation a été fondée en 1979 par un groupe d'avocats dans le but avoué de fournir une protection juridique sur les droits de l'homme dans les "territoires" et de mener un combat contre Israël par des moyens juridiques.

2. Al-Haq est l'une des principales organisations menant la guerre juridique contre Israël. Selon Al-Haq, ses activités mettent l'accent sur le soutien au combat juridique dans le cadre du "viol des droits de l'homme des Palestiniens par Israël". L'organisation traite, notamment, de la documentation des soi-disant "viols" des droits de l'homme des Palestiniens et dépose des plaintes contre des individus et des organisations par le biais des systèmes juridiques étatiques et internationaux. Un accent particulier est mis sur les questions d'homicide involontaire, les implantations et les questions de propriété. Le tout sur "l'instruction d'avocats étrangers et en coordination avec eux" (Site Internet d'Al-Haq, "Plan d'action d'Al-Haq"). **En 1999, l'organisation a reçu le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).**

3. Al-Haq est active au sein des forums internationaux divers, dont le Conseil des droits de l'homme de l'ONU (connu pour son antipathie envers Israël), et tente également d'agir auprès de la Cour pénale internationale (CPI). En 2009, l'organisation a fait pression sur le bureau du procureur de la CPI afin de le convaincre d'entamer une procédure d'enquête contre des Israéliens. Les membres d'Al-Haq ont également apporté leur soutien à l'Autorité Palestinienne lors de son appel à la CPI dans le but d'inciter le passage en justice d'Israéliens (Al-Haq Factsheet, NGO Monitor, 4 avril 2011). Dans le passé, Al-Haq a été chargée d'étudier

l'idée de l'appel de l'AP aux institutions de l'ONU et a donné à l'AP son opinion juridique sur le sujet.

4. Dans le cadre de la guerre juridique qu'elle mène au Royaume-Uni, **l'organisation Al-Haq a déposé, avec PCHR** (organisation phare de la guerre juridique contre Israël), une demande de mandat contre le ministre israélien de la Défense d'alors Shaul Mofaz (2002) ; aux côtés de l'organisation Al-Mezan, Al-Haq a déposé une plainte contre le ministre de la Défense d'alors Ehud Barak en Septembre 2009. La plainte a été déposée par Michel Abdel-Massih, avocat britannique d'origine palestinienne spécialisé dans la poursuite d'Israéliens, du cabinet Irvine, Thanvi, Natas, and Imran Khan & Partners (voir ci-dessous).

5. L'organisation Al-Haq est également impliquée dans la campagne de boycott d'Israël et dans l'atteinte aux liens politiques et économiques avec le gouvernement britannique. L'organisation est responsable des plaintes appelant le gouvernement britannique à cesser d'accorder des autorisations à des sociétés britanniques désireuses d'exporter des armes d'Israël. Des pétitions ont été déposées par le cabinet d'avocats Public Interest Lawyers. L'organisation a également été impliquée dans la poursuite d'une société canadienne (2008) et d'une société néerlandaise (2010) en raison de leurs liens avec Israël.

6. L'organisation Al-Haq **affirme avoir grandement contribué au rapport Goldstone**. Selon un rapport de l'organisation publié en 2009, "La majorité des travaux d'Al-Haq au niveau des Nations unies en 2009 **peut se résumer en un seul mot : Goldstone**" (NGO Monitor, 15 septembre 2011). Les informations fournies par Al-Haq **portent principalement sur les activités des forces de sécurité israéliennes et de l'Autorité Palestinienne en Judée-Samarie**, d'un point de vue hostile à Israël et à l'Autorité Palestinienne. Ces informations ont été utilisées pour la rédaction du chapitre du rapport Goldstone qui traite du "lien historique" de "l'Opération Plomb Durci." Ce chapitre passe en revue le conflit israélo-palestinien depuis la guerre des Six Jours en 1967. Les membres d'Al-Haq ont rencontré des membres de la Commission Goldstone chargés de recueillir des données pour le rapport (2 juillet 2009). En outre, le Comité a interrogé par téléphone des représentants de l'organisation (15 juillet 2009). Le Comité a également organisé des audiences à Genève, notamment celle du responsable de l'organisation Shawan Jabarin (6 juillet 2009). **Le nom de l'organisme figure** sur la liste des ONG ayant transmis des données aux membres chargés de la rédaction du rapport.

Portrait de Shawan Jabarin

7. **Shawan Rathab Abdallah Jabarin** est né dans le village de Sayeir, dans la région de Hébron, en 1960. Avocat de formation, il a commencé son activité au sein d'Al-Haq en 2006 et en est ensuite devenu le directeur général. Il a été **actif au sein du Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP), l'organisation terroriste fondée par George Habache** qui a été impliquée dans le terrorisme international, y compris dans des détournements d'avions et des attentats. Durant ses études à l'Université de Beir Zeit, il était membre du groupuscule étudiant du FPLP. Il a ensuite été impliqué dans le recrutement d'activistes pour des formations militaro-terroristes à l'extérieur Israël et a été **incarcéré pour cette raison pendant neuf mois en Israël.**

8. En Février 2011, Jabarin a été élu **membre de l'organisme qui conseille Human Right Watch**³ (l'Observatoire des droits de l'homme). Il était également membre du conseil d'administration de l'Union des comités de santé (Union of Health Committees), une organisation non gouvernementale qui fournit des services médicaux en Judée-Samarie et à Gaza et œuvre à la création de centres médicaux (selon des informations non vérifiées, cette organisation serait affiliée au FPLP).

9. En 2009, Shawan Jabarin a été interdit de se rendre aux Pays-Bas pour recevoir un prix remis aux personnes ou institutions qui luttent pour la démocratie et contre la discrimination, le racisme et la tyrannie. **Jabarin a saisi la Cour suprême à quatre reprises mais toutes ses requêtes ont été rejetées pour des raisons de sécurité.** La Cour suprême avait alors fait l'objet d'une attaque de propagande anti-israélienne de la part de nombreuses organisations des droits de l'homme. **En Février 2012, l'interdiction a été temporairement levée** et Jabarin a été autorisé à se rendre à Genève pour assister à une réunion spéciale de l'ONU (Site Internet HRW, 2 mars 2012).

10. Ci-après des extraits de l'arrêt de la Cour suprême (1520/09, 10 mars 2009) relatifs à la "double casquette" de Jabarin comme terroriste et responsable d'une organisation qui se prétend des droits de l'homme :

³ La nomination de Shawan Jabarin au comité consultatif du HRW a été l'objet de critiques, y compris au sein de l'organisation elle-même. Mais HRW a affirmé que Jabarin menait un "travail important pour la paix" (thedailybeast.com, 15 février 2011).

a. "Ce n'est pas la première fois que le requérant dépose une requête concernant sa volonté de quitter le pays. Dans le cadre des précédentes requêtes, la Cour suprême a étudié, comme nous l'avons fait aujourd'hui, des informations classées présentées par les autorités sécuritaires. Tous les précédents appels ont été rejetés. Le 6 juin 2007, la Cour a conclu que **"le requérant est apparemment Dr. Jekyll et M. Hyde, une partie de son temps consiste à diriger une organisation des droits de l'homme et l'autre à militer au sein d'une organisation qui n'a aucun scrupule à assassiner et à tenter d'assassiner, qui n'a aucun rapport avec les droits, bien au contraire, qui rejette le droit le plus fondamental de tous, sans lequel il n'y a pas d'autres droits, à savoir le droit à la vie ..."** Le 7 juillet 2008, la Cour a jugé qu'il **"existe des données fiables selon lesquelles le requérant est un responsable de l'organisation terroriste du Front Populaire."**

b. "Aujourd'hui, le requérant demande à nouveau à quitter le pays dans le but de recevoir un prix décerné par une organisation située en Hollande. Son représentant nous a demandé dans notre décision de prendre en considération la nécessité de parvenir à un juste équilibre entre les préoccupations exprimées par les autorités sécuritaires - et sur lesquelles le représentant du requérant n'a pas suffisamment d'information en raison de l'impunité protégeant des éléments factuels - et le droit fondamental du requérant à la liberté de mouvement. La position globale des autorités sécuritaires est selon le requérant une violation du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Le requérant affirme que ce qui doit être pris en considération est la liberté de circulation dont les défenseurs des droits de l'homme devraient être autorisés à profiter".

c. "... A cette fin, nous nous sommes réunis à deux reprises, et à chaque réunion, nous avons tenu des débats approfondis et avons examiné la possibilité de fournir une réponse immédiate aux contraintes de sécurité. **Nous avons constaté que le matériel témoignant de l'implication du requérant dans les activités de groupes terroristes est authentique et fiable.** En outre, **du matériel supplémentaire négatif à l'égard du requérant s'est rajouté après le rejet de son précédent appel.** Cette fondation négative confirme la position des autorités sécuritaires, selon laquelle le fait que le requérant est empêché de quitter le pays n'est pas une punition de son activité interdite mais plutôt le **résultat de considérations sécuritaires pertinentes.** Ainsi, la Cour n'a pas trouvé le moyen d'intervenir dans la décision donnée de ne pas permettre au requérant de quitter le pays".

11. Le **1^{er} février 2013, Shawan Jabarin**, a effectué une visite en France dans le cadre d'une campagne anti-israélienne menée par Al-Haq et parrainée par plusieurs

organisations françaises des droits de l'homme et groupes pro-palestiniens : la Ligue des droits de l'homme ; la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, ONG qui opère en France depuis 1898 ; ACAT France ; l'Association France Palestine Solidarité et Amnesty International. Pendant sa visite, Jabarin a également rencontré des diplomates et des membres du Parlement français.

Annexe B

La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)

1. La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) est une organisation non gouvernementale basée à Paris œuvrant pour les droits de l'homme. Fondée en 1922, la FIDH est la plus ancienne des organisations de droits de l'homme du monde. A ce jour, elle rassemble 164 ligues membres de plus de cent pays. L'organisation, qui s'autoproclame indépendante à tous points de vue, vise à promouvoir les droits de l'homme et coopère et soutient toute activité de ses membres dans le domaine.

2. Le financement de l'organisation demeure inconnu, en raison d'un manque de transparence à ce sujet. Apparemment, elle reçoit des dons des domaines publics et privés. Par ailleurs, elle bénéficie du soutien de fonds et d'organes nationaux divers.

3. Le siège de l'organisation est situé à Paris. L'organisation possède un comité élu et une poignée d'employés permanents. Tous les trois ans, une assemblée des membres des organisations a lieu, durant laquelle un comité international est élu et l'arrivée de nouveaux membres ou le départ de membres n'ayant pas satisfaits aux conditions sont débattus à l'ordre du jour. Le comité est composé de 15 vice-présidents et de cinq secrétaires généraux, tous œuvrant bénévolement et représentant toutes les régions du monde. Durant la dernière assemblée à Istanbul, Karim Lahidji, avocat iranien vivant à Paris, a été élu à la tête de l'organisation.⁴

⁴ Karim Lahidji est un activiste des droits de l'homme depuis 1958, alors qu'il étudiait le droit à l'Université de Téhéran. Il a également poursuivi ses activités après la révolution iranienne. Il a été attaqué par les forces de sécurité et gravement blessé. Après une longue période durant laquelle il s'est caché, il a quitté l'Iran en 1982 via le Kurdistan et est arrivé à Paris où il vit aujourd'hui encore.